Votre droit d'être démocratiquement informés doit être respecté

Avant chaque consultation électorale, vous recevez habituellement un courrier officiel avec les positions et propositions des différents partis et candidats.
Pour le référendum du 20 septembre, vous ne trouverez qu'un seul point de vue : celui du gouvernement, partisan du "oui", dans un texte baptisé "exposé des motifs".
Ce texte vous cache l'existence de certaines dispositions de la plus haute importance.
Votre droit d'être démocratiquement informés est bafoué.

Traité en main, jugez vous-mêmes

Sur quatre questions importantes, que dit vraiment le traité de Maastricht ? Vous devez pouvoir vous décider librement, en toute connaissance de cause. Le Parti Communiste veut y contribuer. Il vous informe et vous fait part franchement de son opinion.

1 Avec Maastricht, les Français seraient-ils davantage protégés du point de vue social ?

L'Article 118 du titre VIII du traité, et l'article 2 du "protocole sur la politique sociale" ne prévoient que des ***"prescriptions minimales"***.

On n'a jamais vu le patronat et l'Etat-patron aller spontanément au-delà des "minima" auxquels ils sont tenus. Ces "minima" seraient bien inférieurs aux acquis dont bénéficient actuellement les salariés français. Ainsi une réduction de deux semaines du congé maternité est prévue.

Dans le titre XIII, l'article 130 indique qu'il faut ***"accélérer l'adaptation de l'industrie aux changements structurels"***. C'est au nom de cet objectif qu'en France patronat et pouvoir justifient licenciements et fermetures d'entreprises. C'est cette politique de chômage que Maastricht veut "accélérer".

L'article 3 A de la première partie **du titre II** précise que la politique économique européenne est ***"conduite conformément au respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre"***. C'est au nom de ce principe qu'est avancée l'idée du démantèlement des services publics et du secteur public français, ainsi que celle des statuts des salariés, afin de favoriser le libre accès des capitaux à tous les secteurs (transports, télécommunications, énergie, santé, etc.).

On comprend pourquoi les dirigeants du patronat appellent à voter "oui"...

Dans le titre VI, les articles 102, 103 et 104 expliquent comment la Commission européenne veille au respect de la ***"discipline budgétaire"***. En cas de "déficit excessif" - par exemple aujourd'hui en France - la Commission pourrait imposer une ***restriction des dépenses sociales,*** voire ***"des amendes"*** (article 104 C) qui se traduiraient par des impôts supplémentaires à payer !

Avec Maastricht, la France ne serait pas davantage "protégée" face aux Etats-Unis et au Japon. C'est dans la préparation de Maastricht qu'ont été conclus un accord favorisant les voitures japonaises au détriment de notre industrie automobile, et la réforme de la politique agricole au bénéfice des importations américaines et au détriment des agriculteurs français. D'ailleurs le patronat japonais et les dirigeants américains sont pour Maastricht...

2 Avec Maastricht, l'Europe serait-elle davantage démocratique?

Selon le titre VI du traité notamment **les articles 103 à 109** le pouvoir monétaire, économique, relèverait pour l'essentiel d'une **"Banque Centrale Européenne"**, installée en Allemagne, dirigée par des gouverneurs non élus, qui ***"ne peuvent solliciter ni accepter des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres ou de tout autre organisme"*** (article 107).

Quant au Conseil européen, constitué par les chefs d'Etats et de gouvernements, c'est la Commission - dont les membres ne sont élus par personne **(article 157)** - qui organise son travail. Et ce serait de plus en plus "à la majorité" que seraient prises les décisions.

Ainsi 80% des décisions les plus importantes (selon Jacques Delors) seraient prises au niveau européen, toujours plus loin de vous, sans vous, et le plus souvent dans des conditions telles qu'elles s'imposeraient à la France même en cas de désaccord de notre peuple et de ses représentants élus ! Souveraineté nationale et démocratie seraient mises en cause.

3 Avec Maastricht, la paix serait-elle assurée?

Le chapitre III du titre VI - notamment les articles 109 A à 109 L - montre que tous les pays ne seraient pas sur un pied d'égalité. Tous connaîtraient la "concurrence sans entrave" entre capitaux, entre salariés, entre peuples. C'est ce qui fait prédire aux experts ***des risques "d'oppositions", voire "d'explosions".***

L'article B du titre I affirme la volonté de ***"mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu à une défense commune".***

Selon l'article J 1 les Etats devraient appuyer "activement et sans réserve" cette politique. Ce serait la fin d'une politique extérieure française indépendante. Le Ministre français de la défense indiquait récemment : ***"il faut préparer nos forces à agir de plus en plus souvent au sein d'opérations internationales de maintien de la paix ou d'action extérieure".*** C'est pour cela que sont prévues des forces européennes "d'intervention". Contre qui ? La France risquerait d'être entraînée dans des aventures que notre peuple n'aurait pas voulues.

4 Avec Maastricht, la France serait-elle davantage protégée contre la drogue, le banditisme, les déchets, etc.?

En application de l'article 3 du titre II, les services de douane seraient démantelés. Quelle aubaine pour les trafiquants ! Quelles possibilités nouvelles pour la Mafia que certains appellent déjà le "13 ème Etat européen" ! Et comment croire qu'en l'absence des douaniers on pourrait mettre fin aux pratiques des pays qui déversent leurs déchets vers la France !

Quant à "l'Europe des polices" **(article K 1)** sa mise en place a débuté par l'organisation du fichage électronique de plusieurs millions de personnes…

Voter NON le 20 septembre, ce n'est pas dire **NON** à l'Europe.
Vous pouvez le vérifier à la lecture du traité : Maastricht, c'est tout le contraire de l'Europe de justice, de progrès, de démocratie et de paix à laquelle vous aspirez. Cette aspiration existe aussi parmi les autres peuples européens, dont certains voteraient majoritairement **NON** s'ils étaient consultés.
Voter NON, c'est créer les conditions pour qu'une autre construction européenne soit possible. C'est aussi affirmer que notre peuple veut autre chose que la politique d'austérité et de chômage que Maastricht aggraverait.